L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 75, RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 3 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LES AVENTURES DU CHEVALIER D'EON.

TROISIÈME PARTIE.

L'EXODE

CHAPITRE PREMIER

LE CAMP D'HAMELEN.

(Suite.)

J'avais onze ans. J'en ai soixante aujourd'hui; me voilà capitaine; j'aurais pu rester sergent, sans doute. Ce dit à cela que je ne suis pas né! Après cela, M. le maréchal a beaucoup à faire avec ce brillant état-major qui l'entoure. La jeunesse est impatiente, la vieillesse est prudente. Nous ne faisons plus la guerre comme autrefois. Nous nous battons à la prussienne, dit-on. Nous autres, nous nous battions à la française, tout bonnement. Depuis le maréchal de Belle-Isle, nous sommes des gens finis. Place à la jeune France! la vieille a fait son temps.

—Qu'elle me nous quitte pas du moins sur un si triste adieu, dit d'Eon avec une émotion qui était difficile de ne pas éprouver. A cet âpre et touchant exposé des griefs du capitaine. Allons, ajouta-t-il, mon brave Régnier, souhaitez-vous et souhaitez mieux de la justice du roi et de celle de M. le maréchal. M. de Chevert, que diable! est parti comme vous, à onze ans! et le voilà lieutenant-général.

—Oui, grommela le capitaine Regnier; mais il ne sera jamais maréchal.

—Peut-être! il n'y a que l'impossible qui arrive.

—En ce cas, j'aurais ma croix?

—Oui, vous l'aurez, dussé-je vous la donner moi-même.

Le capitaine Régnier eut un sourire amer.

—Ah! monsieur le chevalier, dit-il, vous voulez plaisanter... Au fait, pela vaut mieux, si je ne saurais vous en vouloir. Au contraire, je vous sais gré d'avoir essayé de me réconforter un peu; vous me rendez quelque courage, et vous devrai au moins celui d'aborder encore aujourd'hui le maréchal.

—Vous avez à lui parler? demanda d'Eon avec intérêt.

—Oh! pour le service. Il ne s'agit pas de moi, mais de nous. J'ai à lui faire un petit brin de rapport, sur les incidents de la matinée. C'est aujourd'hui fête au camp, en l'honneur de sa Majesté, que Dieu garde! Il y a un peu de relâchement dans la discipline, et c'est bien, vieilles barbes, de veiller doublement au grain. Or, ces diables de *goddam* de Anglais laissent guère le temps de rire.

Ils n'avancent un pied après l'autre, mais ils avancent toujours. Il y a une heure, nos fourrageurs et nos reconnaissances ont été assez mal reçus. Il paraîtrait que l'ennemi cherche à prendre un poste avantageusement tournant qui lui permettrait de nous donner, comme on dit, du pied dans les chausses. Nos postes avancés sur le Weser, seront, et tôt peut-être, mis à l'épreuve. Jamais les hulans et parchuses n'ont paru en si grand nombre et n'ont été si importuns. Lorsque la mouche pique, c'est signe d'orage. Aussi j'ai cru devoir venir donner avis au maréchal de mes craintes de vieux troupier. Rarement mes pressentiments ont-ils menti ou trompé.

A ce moment, la porte de la pièce qui formait le cabinet de travail et l'appartement intime, dans cette installation un peu prise du camp, s'ouvrit entre-bâillée par lui-même, parut sur le seuil de la salle où s'étaient entretenus tour à tour Bourgogne et Lariot. Vaincu-seul et d'Eon, se relevèrent le capitaine Régnier. C'était plus qu'une autichambre, et souvent, faute de mieux, quand on faisait sa chambre et qu'on rangeait son cabinet, le maréchal d'Soubise, ses aidoiseau et y conférait même avec les généraux, la présence de nombreuses vedettes suffisant à préserver de toute importunité un logis gardé comme une citadelle.

Le maréchal était un grand et gros homme, bien fait, à la démarche majestueuse, au vent vif, au sourire gracieux, découvrant de belles dents, au teint coloré. Il n'était pas pour rien le fils de cette spirituelle et gourmande duchesse d'Estrées, qu'on appelait dans l'intimité de la cour de Versailles *l'amie d'Eon*.

S'il avait de qui tenir comme embonpoint et comme visage, comme rotondité et rubicondité, le futur vainqueur d'Hastenbeck avait encore plus de raisons de posséder cette humeur fantasque et ces goûts magnifiques, ce courage et cet esprit véritablement troublants dans cette race privilégiée, comme celles des Mortemart et des Broglie, pour les exploits et les saillies de ses membres. On aurait pu faire un *Strion* de lui et en conter d'anecdotes sur les d'Estrées, qui n'avait manqué ni de bons mots ni de belles actions.

Le maréchal était en négligé du matin, et aucun insigne ne trahissait ses hautes fonctions militaires. Son habit de velours violet, bordé de fourrures, était non moins richement galonné aux poches et aux parements, et le cordon bleu coupait diagonalement sa veste de brocart d'or, sur laquelle de belles boutonnières en cravate de dentelles.

Ainsi vêtu, le maréchal avait fort grande mine, et on sentait à sa présence qu'il était homme à porter avec la même élégance et la même légèreté le buffle ou la cuirasse de bataille.

A la vue du chevalier d'Eon, qui lui était annoncé, il sourit avec bienveillance.

—Bonjour, chevalier, dit-il; soyez le bienvenu; j'aurai grand plaisir à causer avec vous tout à l'heure.

D'Eon s'inclina respectueusement.

—Bonjour, mon vieux Régnier, continua le maréchal en se tournant vers le capitaine, qui, debout, dans l'attitude grave et raide du salut militaire classique, attendait que son supérieur daignât l'interroger. Tu viens voir s'il n'y a rien pour toi dans le courrier? Rien encore, mon vieux bleu! et j'en enrage. Mais que veux tu? je ne suis qu'un pauvre maréchal de France, à qui messieurs les comtes de la guerre tiennent la dragée haute même quand il s'exécutent des ordres que M. le comte d'Argenson reçoit de ses bureaux. Il faudrait une bataille pour que je redevinsse le maître, car l'on n'ose leur reconnaître comme valables les brevets signés par la victoire. Mais pour vaincre, il faut se battre, et ces messieurs ne battent guère nous en marchandant un peu l'occasion.

Et le maréchal étendait la main dans la direction du camp du duc de Cumberland.

—Je crois, monsieur le maréchal, observa Régnier, que nous n'attendrons pas longtemps. J'ai idée que nous aurons mi-grain aujourd'hui, et qu'il pleuvra des balles.

—Hé! hé! dit le maréchal en souriant, tu crois cela, toi? Histoire de voir encore un peu le feu, gourmand!

Et le maréchal tapa du vieux soldat, tête blatte de cette marque familière d'intime, une petite tape damitié sur l'épaule.

—Eh bien! poursuivit le maréchal, ce sera le bouquet de la fête justement honoré feu d'artifice a été modulé pendant l'orage d'hier. Nous remplacerons cela par le dialogue amoureux du canon. Mais en attendant, qu'on s'amuse, corbleu! qu'on s'amuse! Une armée française doit se préparer à la bataille au bruit des violons.

—Au risque de les payer, grommela Régnier.

Pendant ce temps, le maréchal s'était approché d'une porte latérale, et l'entr'ouvrant brusquement, il avait fait un signe auquel plusieurs aides-de-camp et officiers d'ordonnance s'empressèrent de déférer, ge apparaissant sur le seuil, devant lequel ils se rangèrent.

—M. de Jarnac, M. de la Vauguyon, ordonna le maréchal, j'ai besoin de vous; car enfin le comte de Lorenzi, Régnier a dû bon et je ne me soucie point d'une affaire à la Soubise.

Et tirant un calepin de sa poche, le maréchal griffonna rapidement au crayon quelques ordres sur plusieurs pages de ses tablettes, qu'il détacha successivement en remettant à chaque officier le billet dont il s'était chargé.

—Allons, messieurs, en selle! dit-il, voici des poulets qu'il faut porter à francs-étriers à leur adresse. La guerre n'attend pas plus que l'amour.

Les officiers s'inclinèrent et disparurent. Quelques secondes après on entendit le galop de plusieurs chevaux s'éloignant rapidement.

—Au revoir, mon brave Régnier, conclut le maréchal, je ne te retiens plus. Tu as mieux à faire que d'assister à une conversation qui n'aurait qu'un médiocre intérêt pour toi.

Sur ce congé amical, le capitaine Régnier rompit tout d'une pièce, et sur un pur flic à gauche exécuté avec la correction mathématique d'un vieil instructeur, sortit de la tente, laissant seuls ensemble le maréchal et le chevalier d'Eon.

Le maréchal s'était étendu sur le divan circulaire qui régnait autour de la salle, et, montrant à d'Eon un escabeau placé en face de lui, il engagea ainsi l'entretien :

—Maintenant, mon cher chevalier, je suis tout à vous. J'ai précédemment reçu ce matin de M. Rouillé, et du comte de Broglie, ministre de sa Majesté en Pologne, des lettres où il est question de vous, dans la supposition que l'aurai votre visite cet pamant. Il n'est bruit à-bas que de vos succès d'ambassadrice.

Le maréchal sourit d'un large sourire, et un éclair malicieux anima l'azur de ses gros yeux à fleur de tête.

D'Eon eut bonne contenance, avec cet air de modestie et de fierté qui n'était qu'à lui et qui lui gagnait si facilement toute les cœurs.

—J'espère, continua le maréchal, que ces succès... intimes ne seront pas sans décorer un peu, à la fumée de la poudre, ces belles épaulettes d'or toutes neuves, trop neuves, comme dirait quelque vieux mécontent, Régnier, par exemple.

—M. le maréchal devance mon désir, et je l'en remercie, répondit d'Eon. C'est en effet dans cette intention que, me laissant devancer par mon compagnon de voyage et de mission, le chevalier Douglas, je suis venu me mettre à ses ordres. Je compte bien ne pas repartir sans porter au roi la nouvelle de quelque belle bataille de votre façon.

—Il nous faudra en ce cas changer un peu de quartier, *Hastenbeck*! Hastenbeck! c'est un nom un peu difficile à proposer pour l'histoire.

—Ne vous inquiétez pas de cela, monsieur le maréchal. Un nom illustré se retient toujours, et je voudrais bien être chargé de l'apprendre le premier à la postérité.

—Enfin, nous ferons de notre mieux. Mais, pour le moment, mon cher d'Eon, j'ai de bien autres préoccupations, et je suis tout simplement le plus malheureux des hommes.

—Qu'est-ce à dire, monsieur le maréchal? Auriez-vous quelque chose à dévorer ou à regretter? N'êtes-vous pas, au contraire, à la guerre comme en tout le reste, le plus heureux des hommes et le plus digne de l'être?

—Tu crois cela, toi, parce que tu te fies, comme les autres, aux apparences. Pas pourtant aujourd'hui un tel chagrin, que j'en pleurerais, s'il ne valait mieux en rire.

—Un chagrin, vous? C'est sans doute par curiosité.

—Je te le donne en cent, par exemple, de le deviner. Mais à quoi servirait de te le dire? Qu'y pourrais-tu faire? C'est tant pis pour moi. J'aurais dû faire apprendre mon rôle en doublure. Je m'en sou viendrai.

—J'ai presque envie de jeter ma langue aux chiens. Votre rôle une doublure! On ne double point les d'Estrées. Voyons, monsieur le maréchal, auriez-vous mal dormi?

—J'ai dormi comme un loir, au contraire. La mauvaise nouvelle si inattendue m'a surpris au réveil.

—Je comprends de moins en moins, s'écria d'Eon, après avoir réfléchi un instant.

Puis, se rappelant que la formule la plus sûre, pour l'interrogatoire et la confession, est de procéder par énumération.

—Votre santé, dit-il, me paraît excellente. Vous n'êtes ni atteint, ni même menacé dans votre fortune.

—Eh! plût au ciel! s'exclama le maréchal, en se redressant sur son coussin et en levant les mains et les yeux au plafond, qu'avec de l'argent, l'affaire pût s'arranger! Je ne plaindrais pas mes deux cents louis pour la journée.

—Peste! monsieur le maréchal, c'est cependant un bon prix.

—Eh bien! à ce bon prix, je ne trouve rien de capable, soit sous le rapport de la flatte, soit sous le rapport de la voix, que puisse remplacer, surtout au pied levé, ce que j'ai perdu. Si encore j'avais eu le temps d'écrire au directeur de la troupe de Bruxelles...

—Je brûle! je brûle! s'écria d'Eon, qui ne put s'empêcher de rire à la pensée du contraste entre la cause et l'effet; serait-ce la disparition de quelque actrice infidèle que vous déplorez ainsi?

—Tu l'as dit, répondit le maréchal avec une sincère componction.

Et il continua en ces termes, le récit de ses mésaventures d'*impresario*:

(*A continuer.*)

ADRESSE AU PEUPLE DES ETATS-UNIS

Nouvelle-Orléans, 23 Septembre 1874.

Les soussignés, membres d'un comité nommé à une réunion du comité des 70, du comité central d'Etat et du comité de paroisse, représentant l'opposition à l'usurpation de William Pitt Kellogg, chargés de préparer un exposé des récents événements en Louisiane et une adresse au peuple des Etats-Unis, soumettent respectueusement ce qui suit à votre impartiale considération.

Il a été démontré et porté à la connaissance du peuple par la publication dans tous les principaux journaux des Etats-Unis, que peu de temps après l'élection de novembre 1872, par l'action illégale d'un juge de district des Etats-Unis, aidé et mise en vigueur par des soldats du gouvernement fédéral, envoyés pour cet objet de Pensacola à la Nouvelle-Orléans, la maison d'Etat avait été saisie pendant la nuit.

Une prétendue Législature, composée en grande partie des candidats battus, a été organisée et William Pitt Kellogg a été imposé au peuple de la Louisiane comme gouverneur, et C. C. Antoine comme lieutenant-gouverneur, quand tous deux avaient été battus par de fortes majorités, comme cela résultait du dépouillement réel des retours officiels des votes donnés.

Sans entrer dans les détails, il suffit pour le moment de rappeler qu'il a été jugé par le Sénat des Etats Unis du 20 février 1873, (Report No 457, 42e. Congrès, 3me session, page 44)

"Votre comité est, en conséquence, amené à la conclusion que si l'élection tenue en novembre 1872, n'est pas absolument nulle en raison de fraudes commises, McEnery et ses collègues aux fonctions d'Etat et les personnes certifiées comme membres de la Législature par le Bureau De Feriet, doivent être reconnus comme le gouvernement légal de l'Etat; et, tenant compte de tous les faits établis devant votre comité, il n'y a pas à sortir de l'alternative que le gouvernement McEnery doit être reconnu par le Congrès ou que le Congrès doit pourvoir à une réélection."

Et plus loin, p. 45 :

"Si le Sénat est disposé à ne pas aller au-delà des retours officiels de l'élection, alors le gouvernement McEnery et sa Législature doivent être reconnus comme le gouvernement légal de l'Etat."

Personne ne croit, personne n'a l'audace de prétendre que Kellogg et ses associés ont été élus, le fait étant établi par le compte rendu des retours officiels des votes donnés, fait en présence du comité du Sénat, que McEnery, Penn et leurs associés avaient été élus; la seule question était de savoir si cette élection était nulle à raison de fraudes.

Toutefois, comme nous le faisons, que le comité du Sénat n'avait pas à s'occuper de la question de fraude dans une élection d'Etat, et que le gouvernement fédéral dans tous ses différents actes, a reconnu les retours officiels des votes donnés, nous affirmons que le gouvernement McEnery a été légalement et loyalement élu.

Le comité du Sénat et le peuple des Etats-Unis du Nord, ont été généralement induits en erreur, par des mots employés dans une conclusion en admettant comme vraies ces deux propositions suivantes.

1o.—Que les votants de couleur en Louisiane dépassaient de beaucoup en nombre les votants blancs;

2o.—Que les votants de couleur et les républicains blancs avaient voté en masse pour la liste Kellogg.

1o.—Le recensement de 1870 a été fait pendant les mois de juillet et d'août, au moment où il est connu que des milliers de blancs sont absents de l'Etat pour leurs plaisirs ou pour leurs affaires. Les gens de couleur n'ont ni les moyens ni le désir de voyager; et ce recensement, tout en pouvant donner des renseignements exacts sur la population de couleur, n'est pas un exposé correct en ce qui concerne la population blanche.

Ce recensement indique qu'il y avait en juillet et août 1870

Blancs du sexe masculin	138 631
Gens de couleur do	178 744
Excédant de blancs	4 347
Sur le nombre de blancs ci-dessus il y en avait au-dessous de 21 ans	87 006
Sur le nombre des gens de couleur ci-dessus il y en avait au-dessus de 21 ans	86 913
Excédant de blancs au-dessus de 21 ans	153

Par une règle arbitraire, les compilateurs du recensement ont classé parmi les gens au-dessus de 21 ans toutes les personnes dont l'âge était inconnu. On sait que presque tous les blancs au-dessus de l'âge de puberté sont capables de dire leur âge, de sorte que peu de blancs auront été mal classés.

Tandis que beaucoup de nègres se peuvent donner un renseignement exact sur ce sujet. Très peu de blancs au-dessous de 21 ans ont donc été classés au-dessus de cet âge, tandis que beaucoup de nègres au-dessous de 21 ans auront été classés au-dessus de 21 ans, par suite de leur ignorance sur leur âge.

Ce recensement a été fait sans les auspices du parti républicain, et on n'allègue pas qu'il ait été injuste pour la population de couleur qu'il ait diminué la force numérique de cette race, composée des amis et adhérents de ce parti.

Il donne les chiffres suivants :

Population de couleur	364,210
do. blanche	363,085
Excédant de la population de couleur	2,145
Blancs	183,631
Blanches	179,634
Excédant de blancs	3,997
Femmes de couleur	185,493
Hommes do.	178,784
Excédant de femmes de couleur	6,649

Cette disparité dans les deux sexes des deux races respectivement, montre que si la proportion de un à cinq, est une base correcte pour l'évaluation du nombre des votants de la race blanche avec son excédant de 3,997, une proportion différente doit être prise pour fixer celui de la race de couleur avec son excédant de 6,649 femmes.

Comme faisant partie de l'historique d'événements et comme preuve de notre situation désespérée, nous insérons ici un appel au président des Etats-Unis par le comité de 70, appel qu'il a été envoyé par télégraphe le 9 septembre 1874, dont on n'a tenu aucun compte, et qui, nous avons lieu de le croire, a été supprimé et n'a jamais pu passer sous les yeux du Président.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1874.

A son Excellence U. S. Grant, président à Washington, D. C.

Monsieur,

Par ordre du comité des 70, dont je suis président, je vous soumets les résolutions et l'appel suivants, adoptés à une réunion hier soir.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

R. H. MARR.
Président du comité des 70.

Salle du Comité des 70.
Nlle-Orléans, 8 sept. 1874.

Résolu que ce Comité, au nom des conservateurs de la Louisiane, adresse l'appel suivant au Président des Etats-Unis.

A Son Excellence U. S. Grant,
Président des Etats-Unis d'Amérique.

Le Comité des 70, corps qui représente pleinement les Conservateurs de la Louisiane, se référant à votre ordre récent qui place une partie des armées des Etats-Unis sous la direction du département de la Justice, pour être employé dans cet Etat et d'autres Etats du Sud, vous rappelle respectueusement que le peuple de cet Etat, que nous avons l'honneur de représenter, a porté deux ans de lutte contre le pouvoir de ce qu'il considère comme une odieuse usurpation, été, par votre action et par l'inaction du Congrès, renversé au scrutin comme étant le seul remède à ses difficultés.

L'élection prochaine a donc plus qu'une importance ordinaire. Les chances pour contre les mêmes conservateurs, bien qu'elles aient une majorité indubitable, puisque le mécanisme de l'élection est dans les mains du gouverneur de fait, mécanisme arrangé avec soin par lui et ses coadjuteurs dans le but exprès de renverser la volonté populaire. Les conservateurs, néanmoins, croient qu'ils pourraient surmonter même ces avantages au moyen d'une organisation complète et de la plus grande vigilance. Vous pouvez donc imaginer avec quelle surprise cette communauté a reçu la nouvelle que vous aviez placé les troupes qui doivent être envoyées parmi nous, à la disposition de l'avocat-général des Etats-Unis, dans le but d'assister le marshall de ce district (S. B. Packard) à exercer des poursuites contre notre population.

Sans la moindre intention de manquer de respect et mûs par un sentiment de devoir public, nous nous permettrons de vous rappeler que dans l'opinion du peuple de cet Etat, et, nous le croyons, de tout le pays, que cette opinion soit ou non fondée, le gouvernement actuel de la Louisiane doit sa funeste existence en grande partie à l'encouragement et à l'appui actif de l'avocat-général lui-même; et que le marshall, à qui le contrôle des troupes est réellement remis, a été un de ceux qui ont le plus activement pris part aux manœuvres judiciaires et politiques au moyen desquelles l'usurpation a été créée; qu'il a été depuis l'ami et l'appui de gouverneur de fait; qu'il était le président de la dernière Convention républicaine dans cet Etat, dont le rapport de la Chambre au Congrès et aux autres emplois sont actuellement devant le peuple; qu'il est, maintenant, comme il a été depuis plusieurs années, président du Comité central d'Etat du parti républicain de la Louisiane, et qu'il est, en conséquence, lié comme un homme de parti plein d'amertume, à combattre les droits des Conservateurs.

Avec les troupes fédérales sous les ordres du président du Comité Central d'Etat du parti républicain, il est manifeste qu'une élection loyale est impraticable, nous pouvons donc encore être déçus dans nos efforts pour obtenir le remède à nos maux.

Si nous comprenons bien les sentiments de notre population, elle n'a aucune objection à ce que vous envoyiez des troupes en Louisiane, pourvu qu'elles y viennent pour assurer le bon ordre et un exercice sincère de la franchise électorale par les blancs et les noirs, surtout quand le gouvernement national d'Etat n'aura pas été choisi par le peuple, et n'ayant ni son affection ni sa confiance, s'est montré entièrement incapable d'administrer les affaires de l'Etat et d'y maintenir l'ordre.

Mais nous protestons sincèrement contre la mise des troupes en Louisiane, à la veille d'une élection aussi importante que celle qui est proche, sous le contrôle des officiers civils, qui tous deux sont identifiés avec l'usurpation, et dont l'un est actuellement le président du comité central du parti du parti politique qui soutient l'usurpation. Nous en appelons à vous franchement et nous vous demandons: "est-ce juste?" Si vous voulez remplacer le marshall actuel de ce district et nommer quelqu'un qui ne soit identifié avec aucun parti et qui ait la confiance des hommes de tous les partis, dont plusieurs hommes remplissant ces conditions, nous ne ferons aucune objection à la venue des troupes en Louisiane dans le but de maintenir la paix et de garantir une élection loyale.

La classe de la population que nous représentons, n'a rien à gagner par le désordre mais à tout à y perdre. Si vous considérez de votre devoir, en vertu de la loi, d'employer des troupes ici, il nous semble que la justice exigerait qu'elles ne fussent pas placées, ni directement, ni indirectement, sous le contrôle d'un marshall qui est un homme de parti, qui est le président actif de l'usurpation, et le chef reconnu d'un des partis engagés dans la lutte.

Signé: R. H. MARR,
Président du comité des 70.

Pour démontrer l'intention primitive de l'usurpation de Kellogg de manipuler l'enregistrement et l'élection de façon à assurer le succès au parti radical, nous soumettons l'analyse suivante des conférences qui ont eu lieu entre le gouvernement fédéral de McEnery et Pitt et le gouvernement usurpateur de Kellogg :

Jeudi, le 17 septembre, un citoyen est venu à la maison d'Etat, disant que Kellogg et d'autres individus de son parti détenaient avoir une entrevue avec McEnery. Penn et d'autres personnes de leur parti, dans le but d'assurer le maintien de ordre et de la paix.

C'est un fait acquis à l'histoire que le peuple de la Louisiane a fait appel au Président des Etats Unis pour être délivré de l'usurpation créée et établie par le pouvoir fédéral seulement et qu'il a été représenté à votre ami le Président actuel: qu'il s'est adressé en vain au département législatif du gouvernement fédéral pour obtenir son secours dans deux sessions successives; qu'il a invoqué l'aide de la Cour Suprême des Etats-Unis pour le redressement de l'outrage commis contre ses droits par un juge fédéral inférieur, Durell, et que la Cour Suprême s'est trouvée sans juridiction et impuissante à prendre connaissance de la cause.

Il ne restait au peuple de la Louisiane qu'un seul espoir, et c'était l'espoir d'un remède partiel seulement.

Le terme du gouverneur est de quatre ans et le terme de deux ans expire en 1877. Les fonctionnaires d'Etat ont, le même terme et les sénateurs siègent quatre ans, mais la moitié sont élus tous les deux ans. A l'élection de novembre 1874, un Trésorier d'Etat, les membres de la Chambre des représentants et la moitié des sénateurs doivent être choisis avec l'addition de membres du Sénat pour remplir les vacances qui peuvent résulter de décès ou autres causes. De sorte que le plus que nous pouvons espérer Kellogg sur par l'élection était un Trésorier d'Etat et une majorité dans la législature.

La Constitution de la Louisiane nomme le gouverneur d'une mise en accusation, mais elle exige les deux tiers des sénateurs présents pour une condamnation. Comme une moitié des sénateurs sont nommés par le même usurpateur que le gouverneur, l'élection par l'opposition à l'usurpation Kellogg de tous les membres du sénat à élire en novembre, laisserait encore Kellogg et ses collègues au pouvoir, et le peuple resterait soumis à la continuation de cette usurpation jusqu'à l'expiration constitutionnelle du terme en janvier 1877.

Quelque partiel que fût le remède à espérer, le peuple de la Louisiane résolut de profiter de cette élection comme du dernier mode pacifique d'obtenir même une portion de ses droits, et une voix, si faible qu'elle fût, dans le gouvernement.

Comme preuve de cette détermination, nous référons au très-ferme langage de la Convention d'Etat récemment assemblée à Baton-Rouge, à la formation des clubs politiques dans chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans et dans chaque paroisse de l'Etat et à l'empressement mis par les citoyens à s'enregistrer comme votants.

La loi d'enregistrement actuelle, dont le passage par la législature dans la forme où elle a été promulguée, a été mis en question et n'est pas crû généralement, donne aux contrôleurs de l'enregistrement (*supervisors*) un pouvoir suprême, de façon qu'ils peuvent refuser d'enregistrer un citoyen ou effacer son nom des registres à leur gré et à suivant leur bon plaisir, et aucune cour ne peut ou n'ose, sous peine d'une amende de $500, accueillir aucune demande pour faire respecter le droit d'un votant d'être enregistré comme tel.

Pour exécuter cette loi Kellogg a nommé comme contrôleurs de l'enregistrement des individuels politiques, dont plusieurs sont des gens de mauvais renom, et c'est ainsi que ce pouvoir effroyable, ce mécanisme qui a été imaginé et créé dans le but spécial d'éliminer la volonté populaire, a été délégué aux instruments même de l'usurpateur; et le résultat de l'élection peut être prévu, sans risque, en avance de la cérémonie nécessaire du scrutin.

Voyant l'impossibilité d'obtenir une expression sincère de la volonté populaire, avec la manipulation sans contrôle de l'usurpateur et de ses créatures, un certain nombre de citoyens, représentant la portion plus respectable et la plus influente de la population de la Nouvelle-Orléans, sont allés trouver M. Kellogg et l'ont prié de choisir sur une liste de noms qu'ils fourniraient, des contrôleurs d'enregistrement pour agir conjointement avec ceux nommés par lui, de façon à pouvoir assurer aux deux partis un enregistrement impartial et une élection loyale, ce qu'il avait prétendu vouloir accorder. Il est presqu'inutile d'ajouter que cette demande a été traitée avec indifférence et que l'enregistrement frauduleux a été continué sous la direction de ceux qui avaient été nommés primitivement.

Il était difficile pour les citoyens naturalisés d'obtenir leur enregistrement et beaucoup de blancs, ayant clairement droit à être enregistrés, se sont vus refusés arbitrairement, tandis que les gens de couleur obtenaient des papiers d'enregistrement avec lesquels, dans certains cas, ils pouvaient voter dans plusieurs wards, et un équipage de gens de couleur d'un bateau à vapeur, qui se trouvait temporairement dans le port, a eu la permission de grossir la liste des votants.

Pour mettre à l'épreuve le pouvoir des contrôleurs de refuser l'enregistrement à un citoyen ayant le droit de vote, qui avait été refusé, s'adresse au juge Hawkins de la Cour supérieure de district, la seule cour ayant juridiction pour accorder un ordre de ce genre, et demanda un mandamus pour faire respecter son droit.

L'ordre a été refusé par le motif que la loi d'enregistrement intentait formellement aux cours d'intervenir, et c'est ainsi que le peuple de la Louisiane reste sans le moindre espoir ou la moindre possibilité d'un enregistrement loyal ou d'une élection loyale.

Comme preuve de ce qui précède, nous appelons l'attention sur un paragraphe des instructions émises par l'enregistrement d'Etat à ses subordonnés dans les paroisses.

"Vous avez pour instructions d'employer tous vos efforts pour provoquer un enregistrement complet de tous les votants républicains dans votre paroisse, et d'encourager et d'aider spécialement l'enregistrement des électeurs républicains blancs.

"Dans ce but vous garderez votre bureau ouvert à la maison de Cour pendant une période de temps aussi courte qu'il sera nécessaire, et ensuite vous vous transporterez dans les localités les plus habitées par les votants de couleur, et vous donnerez à l'avance (naturellement avec les plus grandes précautions) avis propre à faciliter leur présence au moment de l'ouverture des registres."

Si nous examinons l'enregistrement dans cette ville, nous voyons qu'avec dix mille votants de couleur pour ce contingent, plus de cent mille hommes de couleur ont été enregistrés dans les quinze premiers jours après l'ouverture. Le nombre des Américains est plutôt inférieur à celui des hommes de couleur. Le nombre des Etats-Unis nous l'a de nouveau imposé, nous en a rendus les maîtres